

Plan de travail 2014-2015 du SEECLG

Service aux membres

- Faire le suivi des dossiers syndicaux.
- Accompagner les membres lors d'une convocation par la partie patronale.
- Faire le suivi de ces accompagnements.
- Faciliter la compréhension des aspects contractuels du travail de professeur de cégep (interprétation de la convention, assurances, tâche, CI, etc.).
- Assurer une juste interprétation de la convention collective.

Action syndicale

- Défendre les droits syndicaux des membres.
- Travailler quotidiennement à l'amélioration de nos conditions d'enseignement.
- Travailler à l'établissement d'un climat de travail sain et visant la reconnaissance du travail des enseignantes et des enseignants.
- Participer à l'organisation et à la mise sur pied d'un comité paritaire sur la tâche enseignante.
- Poursuivre les discussions avec la partie patronale concernant les balises servant à la répartition des ressources enseignantes entre les différentes disciplines, notamment celles en lien avec la répartition des ressources de l'annexe I-11 de la convention collective.
- Procéder à une analyse des impacts des « groupes de 40 » à la formation générale (français et philosophie).
- Poursuivre la réalisation du mandat donné par le Conseil syndical à l'effet de revoir certaines règles pour la répartition des ressources à la coordination départementale et de programme.
- Consolider et renforcer les différents comités syndicaux et s'assurer de leur suivi.
- Mettre sur pied un fonds de grève.
- Participer aux instances de la FNEEQ, de la CSN et du Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides.

Relève et précarité

- Accueillir les nouveaux enseignants et les inviter à adhérer au SEECLG.
- Poursuivre les accueils des nouveaux professeurs.
- Promouvoir la participation des nouveaux professeurs à la vie syndicale.
- Poursuivre la participation à la mise en place d'une nouvelle politique d'évaluation des enseignements pour remplacer la politique d'évaluation administrative actuelle.
- Préparer des ateliers d'information sur divers aspects de la vie syndicale et de la convention collective (permanence, remplacement, priorité, assemblée générale, etc.) pour les nouveaux enseignants.
- Identifier les enjeux entourant la précarité et contribuer à son soutien, notamment en encourageant la participation au comité de la relève enseignante.

Information et mobilisation

- Mobiliser les membres en vue de la négociation prochaine de la convention collective qui arrive à échéance le 31 mars 2015.
- Assurer la diffusion de l'information aux membres via le *De vive voix*, le site Web, la messagerie du collège, les médias sociaux et tout autre médium jugé pertinent.
- Rehausser les liens avec les départements, notamment par une plus grande visibilité de l'information syndicale, par une plus grande valorisation du rôle des délégués, par une sensibilisation au rôle des départements et par des «dîners délégués» (délégués jumelés à un membre de l'exécutif).
- Favoriser la participation des membres aux campagnes de la FNEEQ, de la CSN et du Conseil Central des Syndicats Nationaux des Laurentides dans un objectif de mobilisation.
- Favoriser, développer et maintenir les alliances intersyndicales locales, régionales et fédératives.
- Favoriser des espaces de discussions syndicales et politiques sur les grands enjeux sociaux, notamment sur ceux qui touchent l'éducation.
- Dégager les espaces nécessaires pour réfléchir à l'action syndicale et la stimuler.
- Favoriser la participation des membres à des activités locales de reconnaissance du travail des enseignantes et des enseignants (ex : campagne de photos «La qualité de l'enseignement c'est...») dans un objectif de mobilisation.
- Favoriser la contribution de la FNEEQ à la vie syndicale locale.
- Continuer l'évaluation des mécanismes de diffusion de l'information aux membres.
- Poursuivre l'amélioration de la gestion de la documentation du Syndicat.
- Mettre à jour les Statuts et règlements.